

## Non, France Galop n'est pas une entreprise



par Hubert Tassin – Président des P.P

L'argument revient régulièrement dans les débats et jusqu'au Comité de France Galop : Il faut adopter telle ou telle mesure afin de rapprocher le fonctionnement de France Galop des méthodes de gestion des entreprises. Un argument qui n'a aucune portée concrète. France Galop est une association et pas une entreprise. C'est sa raison d'être et c'est un atout maître pour le galop français.

### L'argument utilisé à géométrie variable

En lançant ce type de slogan, certains demandent de calquer le fonctionnement de l'association France Galop sur la vie des entreprises quand ils ont l'impression que cela conforte leurs positions, sans hésiter à affirmer l'inverse à la première occasion. Deux exemples concrets :

Le premier est récent : lors du débat si imprudemment et si tardivement lancé pour une éventuelle réforme des statuts de France Galop, l'argument a été plusieurs fois utilisé. Il est pourtant factice : le fonctionnement d'une entreprise ne garantit évidemment pas l'efficacité de la gestion. Il y a des

**Vendredi 24 février 2023 - N°426**

entreprises bien gérées et d'autres qui s'enlisent ou disparaissent. Rien à voir avec leurs statuts, mais avec les hommes qui s'en servent.

Dans ce débat, une invraisemblable proposition a été avancée : limiter à deux (aujourd'hui peut-être à trois) le nombre de mandats qui peuvent être effectués dans les instances de France Galop. Observons alors ce qui se passe dans les entreprises. Les dirigeants sont jugés à l'aune de leurs performances, de leur disponibilité et donc de leur engagement. Et lorsqu'ils sont bons, ils restent, tant la compétence se nourrit de l'expérience. La limitation à deux mandats reviendrait à éliminer la moitié du Conseil d'Administration de l'Air Liquide (dont le président), plus de la moitié de ceux de l'Oréal (dont le président). Et que dire de LVMH avec un président présent depuis pratiquement 40 ans et un directeur général du groupe Arnault ayant pris ses fonctions il y a 24 ans ? Sans doute, ces structures ne fonctionnent pas de façon satisfaisante aux yeux des promoteurs des évictions. Ce n'est pas l'avis des actionnaires, mais dans les débats à France Galop, les partisans se contentent d'une réponse laconique : « A France Galop, ce n'est pas pareil ». En effet, mais que l'argument soit abandonné une fois pour toute et qu'on juge les dirigeants sortants sur leur bilan et sur le respect de leurs engagements, pas sur autre chose.

Autre exemple, celui de la répartition des allocations. Les épreuves de haut niveau et leurs circuits de préparation, celles qui, en plat comme en obstacle sont en haut de la pyramide, sont en moyenne celles qui réunissent moins de partants et génèrent donc moins d'enjeux. Un gestionnaire pur qui appliquerait des règles de gestion basiques proposerait de réduire le nombre de ces courses creuses et de diminuer l'argent qui y est distribué pour financer les courses

de niveau moyen ou modeste, plus rentables en termes de chiffre d'affaires des paris hippiques. Heureusement France Galop ne se comporte pas, stricto sensu, en entreprise, mais en association avec des objectifs relevant de son objet social et d'équilibres dans ses filières.

## Le statut associatif est le socle de notre filière

Le statut associatif a ses contraintes, contreparties de ses avantages si nombreux. C'est ainsi. Il est le socle du fonctionnement de notre écosystème et permet d'éviter la mainmise de tels ou tels intérêts particuliers ou catégoriels. Les propriétaires, les éleveurs, les entraîneurs et les jockeys sont tous membres de France Galop comme le sont les animateurs des sociétés de province. Tous doivent donc y trouver leur compte sur la base de règles et de gestion équitables et durables. La philosophie de l'Association PP depuis plus de 30 ans est d'abord de proposer et mobiliser sans cesse pour la croissance basée sur les paris hippiques. Cette priorité « au développement du gâteau » se double d'une seconde : éliminer toutes volontés hégémoniques, des propriétaires ou éleveurs entre eux, entre le plat et l'obstacle, entre les courses parisiennes et notre formidable tissu d'hippodromes de province. Chaque composante de l'Institution doit trouver sa place.

Le statut associatif doit aussi être consubstantiel au fonctionnement de France Galop. Bien sûr, la société mère bénéficie d'une délégation du ministre de l'Agriculture pour jouer un rôle de régulateur et est dépositaire de moyens pour faire appliquer des règles. C'est normal. Mais l'envers de la médaille est que France Galop est vite considéré comme une administration et pas comme une structure au service de ses membres, ce qu'elle doit aussi être.

Enfin, le fonctionnement associatif impose une pratique plus transparente que celle d'une entreprise, ne serait-ce qu'en raison du nombre de membres qui la composent et qui, tous, ont le droit de savoir et de s'exprimer. A voir le nombre de dossiers qui circulent à France Galop sur lesquels figurent en gros caractères rouges la mention « Confidentiel », à observer bon nombre de décisions prises sans concertation et même sans justification, je suis convaincu que la transparence si indispensable à l'unité de la filière n'est aujourd'hui pas une priorité.

## Décider

Un argument communément entendu pour dénigrer notre système est la lourdeur du processus de décisions. Évidemment, une association n'appartient pas, par définition, à ses dirigeants. Les pouvoirs du président, de son conseil d'administration sont (heureusement) contraints par des règles de transparence, de consultation, de vote, de contrôle. Aujourd'hui, la circulation de l'information, le développement des moyens numériques pour débattre, permettent d'accélérer les délais de consultation. La lenteur du processus de décision est, encore moins qu'hier, un argument recevable.

Certains auront essayé, à l'occasion d'une possible modification des statuts de France Galop, de réduire l'influence des Conseils du Plat et de l'Obstacle, de limiter statutairement le droit d'être dans une Commission de façon à éviter les débats, de concentrer un peu plus le pouvoir de décider sur un groupe restreint. Telle n'est pas ma philosophie de la vie associative et, avec les élus PP, nous nous mobiliserons toujours pour que la recherche du consensus soit une priorité conforme à ce que doit être une association. L'intérêt général passe par là.

*Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à [associationpp@pp.fr](mailto:associationpp@pp.fr)*